

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****27 MARS 2025**

L'an deux mil vingt CINQ, le VINGT SEPT MARS à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mme DERONNE Catherine – Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mr BOUDREZ André – Mr LARIVIERE Romuald - Mme LHEUREUX Natacha - Mr DELARRE Daniel - Mr VIGIER Hervé – Mme DUTRIEUX Julie - Mr VERDIERE Andy - Mr BUEMI Bruno – Mme WADBLED Laetitia – Mme DHONT Audrey.

Étaient absents : Mme LECOEVRE Stéphanie – Mr MERVILLE Hervé - Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mme DEBRABANT Marjorie – Mme MASCAUX Ségolène - Mme LUTAS Sylvie – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mme WILLEMS Véronique – Mr DELCROIX Thibaut.

Ont donné procuration : Mme LECOEVRE Stéphanie à Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle à Mme BONNET – Mme DEBRABANT Marjorie à Mr DELARRE Daniel - Mr LAVOGIEZ Gaël à Mr VIGIER Hervé – Mme MASCAUX Ségolène à Mme LHEUREUX Natacha - Mme LUTAS Sylvie à Mr DESMEDT André – Mme WILLEMS Véronique à Mme WADBLED Laetitia -

*Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.*

**NOMBRE DE :**

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	18	25

**Objet : AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS DE  
L'EXERCICE 2024 (délib. 2025/02/03)**

L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte fiscal unique (CFU) dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur au vu d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget.

Si le compte financier unique (CFU) fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique (CFU).

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte financier unique (CFU) 2024.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel qui est annexée à la délibération.

Ce document a été validé par le Comptable public

Les résultats de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement 2024</b>	
Recettes (a)	3 116 320,14
Dépenses (b)	2 873 459,24
<b>Résultat de l'exercice 2024 – Fonctionnement (c=b-a) ; CDG-D : résultat exercice 2024 (Fonct)</b>	242 860,90
Excédent fonctionnement 2023 reporté en 2024 : R 002 (d)	1 981 723,79
Déficit fonctionnement 2023 reporté en 2024 : D 002 (e)	
<b>Solde d'exécution de la section de fonctionnement de 2024 (f=c+d-e) ; CDG-D : résultat clôture 2024 (Fonct)</b>	2 224 584,69

<b>Résultat d'investissement 2024</b>		
Recettes	Recettes (a)	842 449,46
	Report excédent d'investissement 2023 – R 001 –(b)	92 759,45
	<b>Recettes totales (c=a+b)</b>	<b>935 208,91</b>
Dépenses	Dépenses (d)	1 575 263,39
	Report Déficit investissement 2023 – D 001 (e)	
	<b>Dépenses totales (f=d+e)</b>	<b>1 575 263,39</b>
	<b>Résultat d'investissement 2024(g=a-d) ; CDG-D : résultat exercice 2024 (Invest)</b>	<b>-732 813,93</b>
	<b>Solde d'exécution section d'investissement (h=c-f) ; CDG-D : résultat clôture 2024 (Invest)</b>	<b>-640 054,48</b>
Restes à réaliser 2024	Recettes (i)	369 161,35
	Dépenses (j)	284 591,28
	<b>Solde RAR 2024 (k=i-j)</b>	<b>84 570,07</b>
	<b>Besoin de financement de l'investissement (si h+k&lt;0)</b>	<b>-555 484,41</b>
	<b>Excédent d'investissement (si h+k&gt;0))</b>	<b>0,00</b>

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, **il est proposé au conseil d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :**

Affectation/reprise anticipée des résultats 2024 sur 2025	(Simulation pour l'affectation)	Délibération
1068 (couverture du besoin de financement de l'investissement)	555 484,41	555 484,41
1068 – dotation complémentaire décidée par l'ordonnateur		0,00
1068 – dotation totale	555 484,41	555 484,41
R 002-Excédent de fonctionnement reporté	1 669 100,28	1 669 100,28
D 002-Solde d'exécution déficitaire de la section de fonctionnement reporté	0,00	
R 001-Solde d'exécution excédentaire 2024 de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
D 001-Solde d'exécution déficitaire 2024 de la section d'investissement reporté	-640 054,48	-640 054,48
Total des reports des résultats de clôture 2024	1 584 530,21	1 584 530,21
Ecart Simulation / Ordonnateur	OK	
RAR 2024 nets reportés au budget 2025	84 570,07	
Cumul des reports de crédits au budget 2025	1 669 100,28	
Ecart « Cumul des reports » / « Résultat cumulé » = RAR	0,00	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,

Vu l'instruction M57,

Vu l'état des restes à réaliser 2024,

Vu l'extrait du compte financier unique provisoire (CFU) de 2024,

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du CFU.

**Constate et approuve à l'unanimité la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2024 et les reste à réaliser**

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,**

**Le secrétaire,**

**MERVILLE Hervé**



**Le Maire,**

**André DESMEDT**

**Nota. Le Maire certifie que le  
Compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
Le 31 mars 2025  
Que la convocation du conseil  
avait été faite le 20 mars 2025  
le Maire.**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE**

**BC 212: Commune de Hasnon**

Date de délibération  
27/03/2025

A la clôture de l'exercice 2024, les résultats s'établissent ainsi :

Résultat de fonctionnement 2024		
Recettes (a)		3 118 320,14
Dépenses (b)		2 873 458,24
Résultat de l'exercice 2024 - Fonctionnement (c=b-a) ; CDG-D : résultat exercice 2024 (Fonct)		242 860,90
Excédent fonctionnement 2023 reporté en 2024 : R 002 (d)		1 981 723,79
Déficit fonctionnement 2023 reporté en 2024 : D 002 (e)		
<b>Solde d'exécution de la section de fonctionnement de 2024 (f=c+d-e) ; CDG-D : résultat clôture 2024 (Fonct)</b>		<b>2 224 584,69</b>
(f) : Excédent fonctionnement 2023 reporté - R 002 (opération d'ordre sans exécution budgétaire)		
(e) : Déficit fonctionnement 2023 reporté - D 002 (opération d'ordre sans exécution budgétaire)		
Résultat d'investissement 2024		
Recettes (a)		842 448,46
Report excédent d'investissement 2023 - R 001 (b)		92 759,45
<b>Recettes totales (c=a+b)</b>		<b>935 207,91</b>
Dépenses (d)		1 575 263,39
Report Déficit investissement 2023 - D 001 (e)		
<b>Dépenses totales (f=d+e)</b>		<b>1 575 263,39</b>
<b>Résultat d'investissement 2024 (g=c-f) ; CDG-D : résultat exercice 2024 (Invest)</b>		<b>-640 054,48</b>
<b>Solde d'exécution section d'investissement (h=g-e) ; CDG-D : résultat clôture 2024 (Invest)</b>		<b>-640 054,48</b>
Restes à réaliser 2024		
Recettes (i)		369 161,35
Dépenses (j)		284 591,28
<b>Solde RAR 2024 (k=i-j)</b>		<b>84 570,07</b>
<b>Besoin de financement de l'investissement (si h+k&lt;0) ; Excédent d'investissement (si h+k&gt;0)</b>		<b>-555 484,41</b>
(h) : Excédent d'investissement 2023 reporté - R 001 (opération d'ordre sans exécution budgétaire)		
(j) : Déficit d'investissement 2023 reporté - D 001 (opération d'ordre sans exécution budgétaire)		
Résultats 2024		
Solde d'exécution de la section de fonctionnement de 2024 - Excédent		2 224 584,69
Solde d'exécution de la section de fonctionnement de 2024 - Déficit		0,00
Excédent d'investissement (solde exécution + RAR > 0)		0,00
Déficit cumulé d'investissement (solde exécution + RAR < 0) = Besoin de financement de l'investissement		-555 484,41
Résultat cumulé		1 669 100,28

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé au (conseil / comité) d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation/reprise anticipée des résultats 2024 sur 2025	(simulation pour l'affectation)	Projet / Délibération
1068 - couverture du besoin de financement de l'investissement	-555 484,41	555 484,41
1068 - dotation complémentaire décidée par l'ordonnateur		0,00
1068 - dotation totale	555 484,41	555 484,41
R 002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 669 100,28	1 669 100,28
D 002 - Solde d'exécution déficitaire de la section de fonctionnement reporté	0,00	
R 001 - Solde d'exécution excédentaire 2024 de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
D 001 - Solde d'exécution déficitaire 2024 de la section d'investissement reporté	-640 054,48	-640 054,48
<b>Total des reports des résultats de clôture 2024</b>	<b>1 584 530,21</b>	<b>1 584 530,21</b>
Ecart Simulation / Ordonnateur	OK	
RAR 2024 nets reportés au budget 2025	84 570,07	
Cumul des reports de crédits au budget 2025	1 669 100,28	
Ecart « Cumul des reports » / « Résultat cumulé » = RAR	0,00	

Le comptable Public,

A

Hasnon  
L'ordonnateur

le 12/03/2025

Pour le responsable du  
SGC WALLERS  
SGC de Wallers par délégation



**COMMUNE DE HASNON  
R.A.R INVESTISSEMENTS 2024**

<b>RECETTES</b>	
<b>COMPTE 13251</b>	<b>MONTANT</b>
SUBVENTION PORTE DU HAINAUT VOIRIES & TROTTOIRS 2024	52 143,89
SUBVENTION PORTE DU HAINAUT CIMETIERE 2024	12 974,46
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>65 118,35</b>
<b>COMPTE 1318</b>	
	0,00
<b>COMPTE 1321</b>	
SUBVENTION ETAT EXTENSION GROUPE SCOLAIRE SOLDE	175 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>175 000,00</b>
<b>COMPTE 1323</b>	
SUBVENTION DEPARTEMENT CHAUDIERE ECOLE 2024	13 258,00
SUBVENTION DEPARTEMENT CIMETIERE 2024	25 785,00
SUBVENTION DEPARTEMENT GROUPE SCOLAIRE SOLDE	90 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>129 043,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>369 161,35</b>

<b>DEPENSES</b>	
<b>COMPTE</b>	<b>MONTANT</b>
2313 IMMOBILISATIONS FACTURES GROUPE SCOLAIRE N2	150 000,00
2313 IMMOBILISATIONS FACTURE CEB GROUPE SCOLAIRE N1	9 293,57
21538 AUTRES RESEAUX CONVENTION PUP	95 625,71
2152 MONTIER RUEELLE BERGER	8 784,00
2152 MONTIER ADOUCIS RUE E VAILLANT	5 253,00
2152 MONTIER ADOUCIS RUE DU 8 MAI	2 760,00
21316 FACTURE CASES COLOMBARIUM	12 875,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>284 591,28</b>

